

PARTICIPATION A LA JOURNEE

	Tarif	Qté	Total
Journée de congrès incluant un atelier, deux pauses café et le déjeuner buffet avec boissons	110 €		€
1 nuit en chambre double ou twin avec petit-déjeuner à l'hôtel Atlanthal 4*	105 €		€
1 nuit en chambre individuelle avec petit-déjeuner à l'hôtel Atlanthal 4*	140€		€
1 nuit en chambre double ou twin avec petit-déjeuner à l'hôtel Les Terrasses d'Atlanthal 3*	95 €		€
1 nuit en chambre individuelle avec petit-déjeuner à l'hôtel Les Terrasses d'Atlanthal 3*	125 €		
Cocktail et dîner 3 plats avec boissons à l'hôtel, le jour 1	47 €		
Dîner 3 plats avec boissons à l'hôtel, le jour 2	37 €		
Dîner de clôture le jour 3, menu 4 plats, boissons et transferts incluse	80 €		

EXCURSIONS OPTIONNELLES

EXCURSION A ESPELETTE - demi-journée (30 participants minimum)	35 €		€
EXCURSION A BAYONNE - demi-journée (30 participants minimum)	30 €		€

TOTAL DE MA RESERVATION			€
<u>Assurance Annulation / Perte de bagages de la compagnie AXA</u> - 3.5% du montant total du séjour <i>Dès lors que vous souscrivez l'assurance annulation / perte de bagages, elle apparaîtra sur le contrat que vous recevrez dès votre inscription.</i>	<input type="checkbox"/> Je ne désire pas souscrire l'assurance		
	<input type="checkbox"/> Je désire souscrire l'assurance annulation		

AMPLITUDES peut s'occuper de votre acheminement en **AVION** ou en **TRAIN** vers **BIARRITZ**.
Notre spécialiste transport- jssam@amplitudes.com vous fera une proposition.

Merci de nous communiquer votre **VILLE** de **DEPART** et de **RETOUR** :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

FRAIS D'ANNULATION PAR PERSONNE

Plus de 31 jours avant le départ	50% des prestations souscrites par personne, non remboursable par l'assurance
De 30 à 11 jours avant le départ	75% du prix du voyage par personne
Moins de 10 jours avant le départ	100% du prix du voyage par personne

NB : Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles. Le client s'engage à déclarer toute annulation au plus tard 72 heures après la constatation de sa cause. Passé ce délai, **AMPLITUDES** ne saurait garantir la prise en charge des frais d'annulation par notre assurance, si celle-ci était souscrite.

CHANGEMENT DE NOM :

Plus de 15 jours du départ : pas de frais

A moins de 15 jours du départ : **CHANGEMENT DE NOM IMPOSSIBLE**

NB : Tout changement de nom de participants doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles. Toute annulation doit également faire l'objet d'une notification écrite par courrier recommandé avec avis de réception exclusivement. Le client s'engage à déclarer toute annulation au plus tard 72 heures après la constatation de sa cause. Passé ce délai, **AMPLITUDES** ne saurait garantir la prise en charge des frais d'annulation par **MUTUAIDE** (cf art. 6.3 du contrat d'assurances).

IMPREVUS : Nos itinéraires sont établis plusieurs mois à l'avance. Il peut donc arriver au moment de votre départ qu'un site, un monument, un musée ne puisse être visité comme prévu par suite d'une fermeture pour rénovation ou d'une modification du jour et des horaires de visite. Dans la mesure du possible nous vous informerons de ces modifications de dernière minute, modifications dont nous ne pourrions être tenus pour responsables. Les imprévus climatiques (neige, grêle, tempêtes...ou autres) pouvant directement ou indirectement nous obliger à modifier le parcours, les horaires ou la succession des étapes du voyage ne donneront lieu à aucun recours.

TRANSPORT - RESPONSABILITE DES TRANSPORTEURS : La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage prévu dans le présent contrat, ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celle-ci, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement, comme précisé dans leurs conditions générales, dont un extrait figure sur les titres de transport. Amplitudes ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs français ou étrangers assurant les transferts et/ou le transport des passagers. Par suite d'événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques, etc...), des retards peuvent avoir lieu, conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties, même dans le cas de pré et post acheminement émis sur un même billet, aucune indemnisation ne pourra être accordée.

HEBERGEMENT : L'hôtel prévu dans notre programme peut être remplacé par un hôtel de catégorie identique ou supérieure. Dans les usages de l'hôtellerie internationale en matière de mise à disposition des chambres, l'heure normale de disponibilité des chambres est 16h00 et elles doivent être libérées à 11h00, sauf disponibilité spéciale.

APRES-VENTE : Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à **AMPLITUDES** dans un délai de 15 jours suivant le retour, accompagnées des pièces justificatives.

Aucun remboursement ne peut intervenir lorsque le client ne se présente pas aux lieux et heure de rendez-vous mentionnés dans le dossier, avec les documents de voyages nécessaires (passeport, visa, carte d'identité, certificats de vaccination...). Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute autre prestation terrestre non consommée par le passager, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

FORMALITES D'ENTREE A CE JOUR POUR LES RESSORTISSANTS FRANCAIS : passeport ou carte d'identité en cours de validité.

IMPORTANT : POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS : Une carte de séjour est nécessaire pour rentrer et sortir du territoire national, elle ne peut néanmoins en aucun cas se substituer à une carte d'identité ou à un passeport, quelle que soit la nationalité du voyageur. Tout voyageur possédant une pièce d'identité étrangère doit se renseigner auprès des autorités compétentes, des formalités particulières concernant sa nationalité. Nous dégageons toute responsabilité pour tout incident pouvant résulter du non-respect des réglementations et lois en vigueur. Il est rappelé qu'à partir de 15 ans, un enfant doit être en possession d'un passeport personnel.

Amplitudes ne peut être tenu pour responsable des conséquences, du refus ou du retard de délivrance des documents administratifs nécessaires à la réalisation du voyage.

Les participants doivent fournir à AMPLITUDES au moment de leur inscription et au plus tard le 25 août 2017, la photocopie lisible des 2 premières pages de leur passeport ou la photocopie recto verso de leur carte nationale d'identité en cours de validité.

ASSURANCE ANNULATION / PERTES DE BAGAGES : L'assurance annulation et perte de bagages n'est pas incluse. Vous pouvez décider de la souscrire en cochant la case « Je désire souscrire l'assurance annulation » dans le tableau des tarifs. Elle représente 3.5% du montant total de votre voyage. En cas de prise en charge des frais d'annulation, d'interruption de séjour ou de détérioration ou perte de bagages par l'assurance, une franchise sera déduite du montant du remboursement prévu, par l'assurance.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL : Chacune des PARTIES garantit l'autre PARTIE du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en fonction de son rôle au titre de la protection des données à caractère personnel. Par ailleurs, s'agissant des prestations, il est rappelé qu'**AMPLITUDES** aura la qualité de sous-traitant au sens de l'article 35 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre, **AMPLITUDES**, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à :

- prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement,
- ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'il effectue pour le Sniil, responsable du traitement, au titre des présentes ;
- ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du Sniil, responsable de traitement
- ne pas insérer de données étrangères dans les bases de données qui lui sont confiées au titre des présentes,
- prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et bases de données qui lui sont confiées au titre des présentes.